

Aide à la rénovation de devantures

PARC NATUREL REGIONAL GATINAIS FRANCAIS

Présentation du dispositif

Dans le cadre du projet de développement économique à destination des Communes, Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération du Parc Naturel Gatinais, une aide financière a été mise en place.

Cette aide concerne les devantures de commerces et a pour objectif de soutenir les artisans et les commerçants dans leurs projets de rénovation de devantures.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif concerne les locaux commerciaux et artisanaux situés sur le territoire du Parc Naturel Gatinais.

Pour quel projet ?

- Dépenses concernées

Les dépenses subventionnables concernent les travaux de rénovation de devantures. Les dépenses subventionnables doivent être au minimum de 2 000 €.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention représente 50 % des investissements éligibles, plafonnée à 4 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Auprès de quel organisme

Les demandes de subvention sont à faire auprès de Parc naturel régional du Gâtinais français.

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 1 salarié et de moins de 250 salariés.
- Forme juridique
 - › Entreprise Individuelle
 - › Artisan

Organisme

PARC NATUREL REGIONAL GATINAIS FRANCAIS

- Maison du Parc
20 Boulevard Lyautey
91490 MILLY-LA-FORÊT
Téléphone : 01 64 98 73 93
Télécopie : 01 64 98 71 90
E-mail : info@parc-gatinais-francais.fr
Web : www.parc-gatinais-francais.fr